



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 16 décembre 2016

N° 2016-800

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHaire à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 16 décembre 2016	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2016-800

Bruges - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Ausone - Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation des équipements publics - Information - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Contexte de la concertation

Par délibération n°2009/0815 en date du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole a instauré un Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) sur le secteur « Ausone » de la commune de Bruges.

Ce secteur, souffrant d'un déficit d'équipement en Voiries et réseaux divers (VRD), est en mutation avec une multiplicité de projets immobiliers. Il sera à terme le maillon entre le centre ville et la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Tasta.

Le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) accompagne cette mutation afin de garantir une production de logements répondant aux objectifs du Programme local de l'habitat, assurer une desserte Voirie et réseau divers (VRD) compatible avec le projet urbain (requalification des voiries existantes, desserte en réseaux d'assainissement), valoriser le cadre de vie par l'aménagement d'un parc public communal.

Pour répondre à ces objectifs, le programme des équipements publics se décompose comme suit :

- rue des Hirondelles : voirie / assainissement Eaux pluviales (EP),
- rue Dérupé : voirie / assainissement Eaux usées (EU),
- rue Beyerman Nord : voirie / assainissement EP,
- rue Andron : voirie / assainissement EP,
- rue Allard : voirie / assainissement EP / espaces verts / éclairage public,
- rue Maumay : voirie / assainissement EP / espaces verts / éclairage public,
- giratoire Ausone / Hirondelles : voirie / assainissement EP / espaces verts / éclairage public,
- giratoire Maumay / Aquitaine : voirie / assainissement EP / espaces verts / éclairage public,
- passage supérieur Société nationale des chemins de fer français (SNCF) : voirie,
- parc urbain : aménagement.

Le réaménagement de la rue Maumay, le giratoire Ausone / Hirondelles, le giratoire Maumay / Aquitaine et le passage supérieur SNCF appartiennent au projet de liaison Centre-ville / Le Tasta qui fait l'objet de procédures de concertation et d'enquête publique distinctes (délibérations n°2013/0499 d'arrêt du bilan de la concertation et n°2014/0057 de lancement de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) avec mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU)).

Le reste des équipements, hors parc public sous maîtrise d'ouvrage communale, présente un coût de réalisation de 3 382 172 € TTC (estimation novembre 2009) au sein d'un programme d'équipements publics dont le montant s'élève au total à 13 420 094 € TTC.

Au regard des dispositions de l'ancien article L.300-2 du Code de l'urbanisme (devenus articles L103-2 et suivants de ce même code), le PAE prévoyant un investissement routier supérieur à 1.9 millions d'euros, une procédure de concertation associant la population à l'élaboration du projet a été mise en œuvre.

Pour une meilleure lisibilité des travaux par les habitants et les personnes concernées, la concertation a porté sur l'ensemble du programme des équipements publics du PAE.

Ainsi, par délibération n°2010/0393 du 25 juin 2010, le Conseil de Communauté décida d'ouvrir la concertation relative au programme d'équipements publics du Programme d'aménagement d'ensemble « Ausone ». Conformément à ladélibération précitée du 25 juin 2010, la concertation a pris les formes suivantes :

- dépôt d'un registre et d'un dossier à la mairie de Bruges et dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle territorial ouest),
- mise en ligne des pièces du dossier sur le site <http://concertation.lacub.fr>.

Le dossier initial de concertation contenait :

- la délibération instaurant le PAE Ausone,
- les études préliminaires voirie et assainissement.

La concertation a été ouverte le 6 septembre 2010. Une réunion publique avait été organisée préalablement par la commune le 16 juin 2010 afin de présenter à la population l'outil PAE ainsi que le projet urbain et le programme des équipements publics.

La concertation a été clôturée le 21 octobre 2016, avant la mise en œuvre opérationnelle du PAE et avant l'aboutissement des études d'avant-projet, conformément aux dispositions de la délibération du 25 juin 2010. Toutefois l'élaboration des Avant- projets (AVP) s'étalera sur le temps long de réalisation des équipements publics et les échanges avec la population pourront se poursuivre au cours de la réalisation des études.

Le public a été informé préalablement de l'ouverture et de la clôture de la concertation par voie de presse et d'affichage.

Il convient maintenant, conformément aux dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, de dresser le bilan de la concertation.

2 – Déroulement et bilan de la concertation

Le public a pu prendre connaissance des pièces du dossier de concertation dans les locaux précités et sur le site internet de Bordeaux Métropole. Il a pu apporter ses contributions sur les registres papiers et électronique.

22 observations ont été consignées :

- 15 observations sur le registre de la mairie de Bruges,
- 7 observations sur le registre mis en ligne,
- aucune observation sur le registre déposé au Pôle territorial ouest.

L'ensemble des observations est consultable dans les locaux du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

21 des 22 contributions ont été inscrites dans les premiers mois de la concertation. Sur celles-ci, peu portent sur l'objet de la concertation, à savoir l'équipement du secteur en voiries et réseaux. La grande majorité

concerne les programmes immobiliers (hauteur, densité, formes urbaines, accroche avec le tissu existant) ; soit des règles de constructibilité relevant du Plan local d'urbanisme (PLU).

Certaines débordent le cadre de la concertation pour traiter du projet d'extension de la ligne C du tramway ou de la liaison viaire entre le centre ville et la ZAC du Tasta.

Plusieurs contributions ont toutefois exprimé un avis et des attentes sur le programme d'équipements publics du PAE ; ainsi, on note :

- une attente en matière de sécurisation des déplacements doux sur les rues Beyerman et Allard,
- des demandes de raccordement au futur réseau d'assainissement des eaux usées rue Derrupé,
- un défaut de desserte en réseau d'assainissement des eaux usées rue Beyerman,
- le souhait d'un enfouissement des réseaux aériens et d'une desserte en internet haut débit,
- un déficit global d'offre de stationnement,
- un sous dimensionnement des infrastructures de voirie pour absorber la circulation liée aux projets immobiliers,
- la volonté de conserver un parc public conséquent au sein du projet.

Suite à ces premières observations, il est apparu que le projet initialement présenté au public dans le dossier de concertation ne suscitait ni l'adhésion des acteurs publics, ni celle des riverains. Aussi, les aménagements ont-ils été retravaillés afin de mieux répondre aux préoccupations exprimées et aux objectifs du projet soumis à concertation.

Les principales modifications ont porté sur un traitement commun des matériaux et végétaux des voiries, formant une charte commune au PAE. La place des surfaces végétalisées a été revue à la hausse au détriment d'aménagements jugés trop minéraux.

Du stationnement supplémentaire a été prévu, lorsque les emprises le permettaient. Des voies vertes ont été intégrées aux profils des rues Allard, Hirondelles et Beyerman afin de sécuriser les déplacements doux et d'améliorer les accès vers les équipements de centralité.

Le plan de circulation a été adapté afin de pacifier les déplacements, donner une place accrue aux cyclistes et piétons, décourager le trafic de transit parasite.

Enfin, la desserte en assainissement des eaux usées a été complétée par une programmation de travaux connexes au PAE sur la rue Beyerman.

Ces évolutions ont été présentées lors de deux réunions publiques les 3 et 17 novembre 2014 au cours desquelles les participants ont été invités à consigner leurs observations sur les registres de concertation.

A la suite, les nouveaux projets de profils ont été versés en février 2015 au dossier de concertation.

Une seule observation a été portée aux registres suite à ces évolutions. Elle émane des habitants de la rue des Hirondelles et de la rue de Moineaux qui souhaitent conserver les places de stationnement présentes en partie Nord de la rue des Hirondelles alors que le projet prévoit de les au profit d'une voie verte assurant un maillage entre la rue Ausone et la rue Allard.

Les études à venir examineront le bien fondé des préoccupations des riverains ainsi que la solution la mieux adaptée aux différents usagers de la voie (création de la voie verte, réintégration des cyclistes dans le flux général automobile).

Au final, l'analyse des contributions suite au remaniement des projets de voirie ne montre pas d'opposition au projet d'aménagement.

Eu égard aux diverses remarques soulevées, il paraît donc pertinent de poursuivre l'opération.

3 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation du programme d'équipements publics

Le processus des études a permis de proposer la restructuration des voiries existantes du secteur afin d'y intégrer, sur des emprises élargies, des voies vertes et cheminements doux et un traitement paysager. La création d'un nouveau passage supérieur à la voie SNCF et à la ligne C du tramway pour les véhicules permettra de fluidifier la circulation et sécuriser les déplacements doux auxquels le passage actuel sera dédié.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la liaison routière entre le centre ville et la ZAC du Tasta, deux giratoires sont programmés aux intersections des rues Ausone / Hirondelles et Maumay / Aquitaine afin de fluidifier la circulation.

Les eaux pluviales seront collectées dans des réseaux posés préalablement aux travaux de voirie, maillés sur les collecteurs existants. Un réseau d'assainissement des eaux usées sera posé sur la rue Dérupé.

Enfin, un parc public sera aménagé sous maîtrise d'ouvrage communale afin d'offrir un espace de respiration dans le projet urbain et un espace de détente pour les futurs habitants. L'aménagement se fera dans le souci de protection de la richesse écologique du site.

Des acquisitions foncières sont nécessaires pour la mise en œuvre du programme de travaux.

Le coût des aménagements du programme d'équipements publics du PAE, foncier compris (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues), a été estimé à 13 420 094 € TTC (valeur novembre 2009 - hors extension du réseau Electricité réseau distribution de France (ERDF) estimé à 375 138 € HT pour la collectivité en janvier 2016).

L'élaboration des AVP s'étalera sur le temps long de réalisation des équipements publics et conduira à recaler ce budget initial inscrit dans la délibération de création du PAE.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2009/0815 en date du 27 novembre 2009 instaurant un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur « Ausone » de la commune de Bruges,

VU la délibération n°2010/0393 en date du 25 juin 2010 ouvrant la concertation relative au Programme d'aménagement d'ensemble du secteur « Ausone » sur la commune de Bruges,

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial ouest,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre une absence d'opposition de la population au projet d'aménagement,

CONSIDERANT QUE le projet de programme d'équipements publics du PAE, incluant la requalification de certaines voies en sécurisant les déplacements doux, et accentuant la part du végétal dans l'aménagement public, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au PAE du secteur « Ausone » à Bruges, tel que dressé ci-dessus,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la réalisation du programme d'équipements publics du PAE Ausone, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 DÉCEMBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2016	Monsieur Michel DUCHENE